



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2019-2020

JM,JS/PG

P.V. ENEJER 30
P.V. PETI 26

**Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2020

Ordre du jour :

1. DÉBAT PUBLIC

Pétition publique 1550 – Ouverture de toutes les écoles, lycées, crèches, maisons relais seulement en septembre pour protéger tous les enfants

2. Conclusions des commissions

*

Présents : Mme Diane Adehm, Mme Simone Asselborn-Bintz, M. André Bauler, M. Gilles Baum, Mme Djuna Bernard, Mme Tess Burton, Mme Francine Closener, M. Paul Galles, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Fernand Kartheiser, M. Claude Lamberty, Mme Josée Lorsché, Mme Octavie Modert, M. Claude Wiseler, membres de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Simone Asselborn-Bintz, M. André Bauler, M. Frank Colabianchi, M. Mars Di Bartolomeo, M. Paul Galles, Mme Chantal Gary, M. Gast Gibéryen, M. Marc Goergen, Mme Octavie Modert, membres de la Commission des Pétitions

M. Claude Meisch, Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Fernand Etgen, Président de la Chambre des Députés

Mme Diane Adehm remplaçant M. Georges Mischo
M. Max Hahn remplaçant Mme Carole Hartmann
M. Gilles Roth remplaçant Mme Martine Hansen

Mme Francine Vanolst, M. Romain Nehs, du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Excusés : M. Marc Hansen, Mme Martine Hansen, Mme Carole Hartmann, M.

Georges Mischo, M. David Wagner, membres de la Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Marc Hansen, Mme Lydia Mutsch, M. Marco Schank, membres de la Commission des Pétitions

M. David Wagner, observateur délégué

Mme Joëlle Merges, M. Joé Spier, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : Mme Nancy Arendt, épouse Kemp, Présidente de la Commission des Pétitions

*

1. DÉBAT PUBLIC

Pétition publique 1550 – Ouverture de toutes les écoles, lycées, crèches, maisons relais seulement en septembre pour protéger tous les enfants

Monsieur le Président de la Chambre des Députés, Fernand Etgen, et Madame la Présidente de la Commission des Pétitions, Nancy Arendt, rappellent que l'initiatrice de la pétition publique 1550 – *Ouverture de toutes les écoles, lycées, crèches, maisons relais seulement en septembre pour protéger tous les enfants*, a déjà eu une entrevue avec Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, faisant ainsi suite à l'urgence que revête l'objet de la présente pétition. Le débat public, qui a lieu le 10 juillet 2020 dans la salle Cercle, n'est pas caduque pour autant. La pétitionnaire a droit à débattre avec les Députés et elle a exprimé son souhait que le présent débat public ait lieu.

Dans son mot de bienvenue, Madame la Présidente Nancy Arendt félicite les pétitionnaires pour le grand succès remporté par leur initiative. En effet, la pétition publique 1550 avait réuni 6.443 signatures validées par la Commission des Pétitions, et ceci en un temps record. Madame la Présidente de la Commission des Pétitions salue par ailleurs l'engagement dont font preuve les pétitionnaires.

Intervention des pétitionnaires

L'initiatrice de la pétition, Madame Lídia Garcias Cabral, est mère d'un enfant et souligne que l'objectif de sa démarche est la protection des enfants. Quant à l'entrevue qu'elle a déjà eue avec Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, elle regrette que celui-ci l'ait certes écoutée mais n'a en rien changé son approche.

Il semble à la pétitionnaire que les mesures de déconfinement à l'école, telles que le gouvernement les a décidées, sont fortement chaotiques. L'oratrice pense et regrette que les avis des élèves, des parents d'élèves et des enseignants ne soient pas suffisamment pris en compte.

Si la plupart des enfants étaient contents de rencontrer à nouveau leurs amis en

classe, force est de constater que depuis la fin de l'état de crise le nombre des contagions est en progression.

L'oratrice espère que pour l'organisation de la prochaine rentrée des classes il sera tenu davantage compte des avis des personnes directement concernées.

Une autre pétitionnaire, Madame Ana Pinto, est mère de deux enfants. Elle constate que la situation est complexe et que tout un chacun doit vivre avec le virus. Elle constate que les enfants peuvent s'infecter mais qu'en règle générale, il semble qu'ils ne montrent pas de symptômes graves. Il est certain que les enfants ont un droit à l'enseignement et qu'ils doivent pouvoir fréquenter une école, estime l'oratrice au départ.

La pétitionnaire pense qu'il est difficile de déterminer un cheminement qui tient compte de tous les aspects. Elle préconise d'impliquer davantage et activement la représentation nationale des parents d'élèves au lieu de se limiter à informer après-coup cet organe représentatif.

L'oratrice relève encore certaines contradictions. Notamment celle de l'obligation du port d'un masque lors de rassemblements de plus de 20 personnes, alors que dans les classes regroupant jusqu'à 30 élèves, le masque n'est pas obligatoire. La pétitionnaire souligne aussi que la propagation du virus dans un lieu fermé, tel une classe d'école, est un risque à potentialité très élevée. Une autre contradiction relevée par la pétitionnaire est l'interdiction des activités sportives à l'école alors que des centres sportifs peuvent de nouveau ouvrir leurs portes au public. L'oratrice demande ensuite pour quelle raison les classes A et B, qui ont bien fonctionné, doivent si peu de temps avant le début des vacances être mises ensemble. L'impression qu'il s'agit d'un test effectué au détriment des enfants s'impose à l'oratrice.

La pétitionnaire fait plusieurs propositions. Elle préconise une étroite collaboration dans l'intérêt des enfants. Elle propose des classes réduites ce qui diminue la nécessité du port des masques. L'oratrice revendique une plus grande transparence dans la communication, elle déplore un manque d'informations et critique que l'on doit s'informer via les médias publics au lieu d'être informé par le ministère. La pétitionnaire pense que les responsables d'écoles manquent aussi d'informations. Le gouvernement devrait, selon la pétitionnaire, préparer en collaboration avec les professeurs et les représentants des parents d'élèves un « plan B » pendant les vacances afin de pouvoir réagir de manière adéquate en septembre s'il devait y avoir une deuxième vague d'infections et la nécessité de fermer de nouveau les écoles. L'oratrice demande que soit dressé un bilan des expériences favorables et défavorables au niveau de la Chambre des Députés. Elle revendique que le matériel nécessaire et suffisant soit disponible pour les familles en cas de second « *shutdown* ». Finalement, elle demande de la part du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse qu'il tienne compte de l'opinion publique.

Une autre pétitionnaire, Madame Marthe Schmit, constate que depuis le mois d'avril 2020, la connaissance relative au virus et ses implications s'est améliorée. L'oratrice souhaite que le ministère communique d'une manière plus transparente. Elle demande surtout que les décisions soient prises en incluant les acteurs du terrain et qu'elles soient fondées sur des faits scientifiques. L'inclusion des acteurs devrait, selon la pétitionnaire, contribuer à une plus grande acceptation des mesures décidées.

L'oratrice plaide en faveur de la distinction qui serait à faire entre les enfants de l'enseignement fondamental et du secondaire. Elle pense que l'affirmation selon laquelle les enfants, de manière générale, ne s'infectent pas à l'école, n'est pas

possible car on n'en sait encore rien.

L'approche basée sur des faits scientifiques devrait permettre de se préparer au mieux pour la prochaine rentrée des classes, car le virus n'aura pas disparu d'ici là.

Un autre pétitionnaire, Monsieur Jean-Marc Cloos, relève que les expériences en France montrent qu'il y a d'importantes différences entre les enfants de différents âges. Ainsi, les jeunes de 15 à 17 ans ont un taux d'infection similaire à celui des adultes, alors que les jeunes de moins de 15 ans ne montrent pas beaucoup de symptômes. Il s'ensuit qu'il convient de différencier selon l'âge si l'on veut préparer la rentrée en septembre.

Par ailleurs, le pétitionnaire revendique des solutions individuelles pour les enfants qui partagent leur domicile avec des personnes vulnérables.

Finalement, l'orateur plaide pour davantage de cours de rattrapage.

Échange de vues avec les Députés

Monsieur le Député Paul Galles explique que les craintes exprimées par les pétitionnaires sont compréhensibles. Il rappelle les discussions menées au sein de la Commission des Pétitions, notamment en vue de savoir comment on allait répondre à l'urgence inhérente à l'objet de la présente pétition. L'orateur rappelle l'idée de la commission de favoriser une entrevue préalablement au débat public entre l'initiatrice de la pétition et Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Monsieur le Député constate qu'il convient de trouver un équilibre adéquat entre le risque sanitaire d'une part et, d'autre part, le risque des retards scolaires des enfants. Il demande aux pétitionnaires de quelle manière ils pensent pouvoir pallier au risque des retards scolaires.

Le pétitionnaire Jean-Marc Cloos se base sur sa propre expérience professionnelle pour affirmer qu'en règle générale les enfants semblent avoir bien assumé psychologiquement les séquelles de la crise pandémique, mais qu'ils regrettent souvent de ne pas être en contact avec leurs amis. Par ailleurs, l'orateur s'exprime en faveur de classes scolaires avec un nombre restreint d'élèves.

Monsieur le pétitionnaire Ulrik Moller souligne que l'éducation est un bien important et qu'il convient d'assurer une équité de traitement, que les élèves soient ou non en confinement. Lors des préparatifs de la rentrée de septembre, l'inclusion est d'une importance primordiale, estime le pétitionnaire.

Madame la Députée Josée Lorsché relève des affirmations contradictoires émises par les différents pétitionnaires. D'une part, l'on revendique des classes plus petites et, d'autre part, l'on envisage une fermeture des écoles en cas de survenance d'une deuxième vague d'infections. L'oratrice demande de la part des pétitionnaires comment ils entendent assurer l'égalité des chances des enfants en matière d'enseignement si en même temps les écoles devaient fermer. Elle donne à considérer dans ce contexte que les parents d'élèves ne sont pas adéquatement formés pour se substituer à des enseignants. L'oratrice relève également les situations particulièrement défiantes auxquelles doivent alors faire face des familles d'immigrants ou des familles monoparentales.

Madame la pétitionnaire Ana Pinto précise qu'elle avait exprimé son espoir qu'il n'y aurait pas de nouveau une fermeture complète des écoles. Elle affirme que les pétitionnaires veulent en tout état de cause éviter un *shutdown*. Toutefois, s'il devait y avoir une fermeture des écoles, il conviendrait d'assurer l'égalité des chances des élèves en ayant à disposition un « plan B » qui permettrait de résoudre les questions qui se poseraient alors au niveau de la disponibilité du matériel, au niveau informatique et en ce qui concerne l'accès à des bibliothèques.

Madame la Députée Josée Lorsché demande que la pétitionnaire précise davantage ce qu'elle entend exprimer par un « plan B », dès lors que les écoles seraient fermées.

Le pétitionnaire Ulrik Moller constate que certaines écoles disposent déjà d'un bon équipement et que d'autres sont quasiment dépourvues d'infrastructures. L'orateur pense que les écoles publiques et privées devraient être mises à niveau afin de bénéficier d'infrastructures équivalentes et d'assurer de cette façon une égalité des chances d'enseignement à chaque écolier.

Madame la Députée Francine Closener constate que le droit à l'enseignement et les priorités sanitaires sont difficiles à concilier. Elle estime que le gouvernement a réussi à bien gérer la crise sanitaire qui était sans précédent. L'oratrice demande d'obtenir davantage de précisions relatives audit « plan B ». Est-ce que cela signifierait de réintroduire les classes A et B ? Est-ce qu'il conviendrait d'élaborer des concepts plus concrets pour le « *homeschooling* », c'est-à-dire l'école à domicile ? Concernant la différenciation par les âges, faut-il envisager une distinction à pratiquer entre les élèves du fondamental et du secondaire ou faut-il comprendre qu'il y ait un besoin de différencier à l'intérieur même des lycées ? Quant à une table ronde évoquée pour rassembler tous les acteurs, faut-il entendre qu'une telle concertation soit ponctuelle et limitée dans le temps ou qu'il s'agisse d'une institutionnalisation de ce genre de coopération ?

Monsieur le pétitionnaire Jean-Marc Cloos donne à considérer qu'avec la représentation nationale des parents d'élèves il existe déjà à l'heure actuelle une sorte de table ronde, sauf que celle-ci est de nature informative au lieu de revêtir un caractère réellement consultatif. L'orateur estime que les parents d'élèves voudraient bien être inclus dans le processus de décision.

Quant aux classes A et B, le pétitionnaire estime que les enfants passent leur temps à regarder des films si le titulaire de la classe est malade. Il vaudrait alors mieux avoir des classes plus petites au lieu de classes réparties en un contingent A et un contingent B. Par ailleurs, le pétitionnaire donne à considérer qu'il faut se concentrer sur ce qui lui semble être essentiel. La perte de six mois d'enseignement ne pèse pas lourdement dans la vie d'une jeune personne, par contre l'absence de contacts sociaux sur un tel laps de temps risque de laisser des séquelles.

La pétitionnaire Marthe Schmit constate que les données scientifiques relatives à l'impact de la différenciation par les âges dans les lycées font défaut. Il conviendrait donc d'attendre de disposer d'informations sûres et de les considérer par la suite. Par ailleurs, Madame la pétitionnaire évoque la voie de transmission du virus par les aérosols, ce qui soulève bon nombre de nouvelles questions. Il faudrait également tenir compte du système immunitaire qui se distingue suivant l'âge des personnes concernées.

Le pétitionnaire Jean-Marc Cloos a découvert un article dans une publication suivant lequel les jeunes de plus de 15 ans réagissent comme des adultes envers le virus. Il

donne à considérer que les jeunes gens ont bien entendu des contacts sociaux qui correspondent aux comportements des jeunes de cet âge.

Madame la Députée Françoise Hetto-Gaasch demande si les écoles disposent de consignes relatives aux procédures à respecter si un enfant est infecté ou présente des symptômes suspects. Elle voudrait connaître le déroulement concret des mesures à entreprendre.

L'oratrice demande aux pétitionnaires s'ils auraient salué une consigne selon laquelle le port du masque à l'école aurait été obligatoire.

Madame la Députée estime encore que surtout les petits enfants peuvent s'avérer non disciplinés. Leurs parents sont certainement ceux qui auraient préféré disposer d'une alternative en pouvant choisir eux-mêmes si leur enfant rejoint l'école ou non.

La pétitionnaire Marthe Schmit estime qu'il faut disposer de consignes claires qui sont identiques pour chacun se trouvant dans une situation similaire. Elle estime que les gestes barrières et des masques à qualité validée s'imposent. Quant aux étudiants de 16 à 17 ans, elle estime qu'il faut des critères identiques à ceux applicables aux personnes adultes. Il faut observer une distance de 2 mètres, sinon le port du masque s'impose. Ce genre de critères devrait également s'appliquer dans les salles de classe.

Monsieur le pétitionnaire Ulrik Moller met en exergue que les parents d'élèves ont tout simplement peur. Il pense qu'il convient de ne pas agir sous l'impression d'une émotion, mais qu'il faut absolument observer les critères et gestes généralement convenus.

Monsieur le Député Gast Gibéryen signale qu'il a un problème avec le déroulement du présent débat. Monsieur le Député donne à considérer que l'objet de la pétition concernait la fermeture des écoles jusqu'en septembre. Cet objet est déjà dépassé par les événements, certes, mais il s'agit du contenu de la pétition pour laquelle les signataires ont apporté leur soutien. L'orateur demande dès lors de quel mandat peuvent se réclamer les pétitionnaires lorsqu'ils demandent une différenciation des procédures suivant les âges ou la constitution de classes plus petites. Monsieur le Député accepte que le dossier ait évolué dans le temps mais il n'est pas certain que les pétitionnaires puissent représenter et mettre en avant des revendications tels qu'ils sont en train de le faire.

Madame la Présidente de la Commission des Pétitions, Nancy Arendt, rappelle la discussion menée dans ce contexte au sein de la Commission des Pétitions. L'idée y fut évoquée d'inviter les pétitionnaires dans une commission parlementaire jointe Éducation/Pétitions afin d'avoir rapidement un échange de vues. Toutefois, une majorité des membres de la Commission des Pétitions s'était opposée à une telle démarche. L'oratrice donne à considérer que très souvent, un débat public peut aller au-delà de l'objet expressément formulé par la pétition publique. Un exemple récent fut le débat du 12 novembre 2019 au sujet de la gratuité du transport spécial Adapto. L'oratrice, pour sa part, n'est pas contente que le débat public au sujet de la pétition publique 1550 n'ait pas eu lieu plus tôt. Elle préconise une modification du règlement de la Chambre afin de tenir compte dorénavant de situations d'urgence comparables.

Monsieur le Député Gast Gibéryen maintient que les signataires de la pétition publique 1550 ont donné leur aval à l'idée que les écoles doivent rester fermées jusqu'en septembre. Ils n'ont pas soutenu une revendication pour avoir des classes plus petites alors que ce point fait actuellement l'objet du présent débat.

Le pétitionnaire Jean-Marc Cloos estime que le vrai sujet de la pétition fut l'angoisse éprouvée par les parents d'élèves et que cette angoisse continue d'exister en vue de la rentrée scolaire en septembre. L'orateur est d'avis que les pétitionnaires ne demandent rien d'autre que de tenir compte de cette angoisse, quitte à ce que toutes les idées avancées ne soient peut-être pas partagées par les signataires de la pétition. Le pétitionnaire donne encore à considérer que l'état de la connaissance scientifique relative au virus évolue de manière continue.

Madame la pétitionnaire Marthe Schmit relève qu'en avril, tout un chacun était en confinement. Les signataires de la pétition éprouvaient une angoisse, alors que les informations au sujet de la pandémie et des effets provoqués par le virus changeaient de jour en jour. L'oratrice se demande si l'instrument des pétitions publiques suivies d'un débat public est bien adapté à de telles urgences.

Madame la Présidente de la Commission des Pétitions estime que le fait de dresser un bilan des aspects positifs et négatifs de ce qu'on vient de vivre est sans nul doute lié à l'objet exprimé par la pétition publique 1550.

Monsieur le Député Fernand Kartheiser estime qu'il convient d'assurer la continuité de l'enseignement scolaire, même sous des conditions difficiles. L'orateur pense qu'en automne, il faudra faire face au retour des vacances et à la survenance de la grippe classique dont les symptômes sont difficiles à distinguer de ceux du Covid-19. L'orateur pense qu'il appartient au gouvernement de considérer tous les aspects pratiques qu'implique une rentrée des classes sous de tels auspices. Monsieur le Député évoque à cet égard la question de la séparation des écoliers dans les transports scolaires, les différents aspects de l'enseignement à domicile et la nécessité d'avoir des classes plus petites. A l'heure actuelle, il est encore impossible d'évaluer à quel degré les enfants peuvent transmettre le virus. Monsieur le Député demande aux pétitionnaires s'ils envisagent un retour vers le *homeschooling* tel qu'il fut pratiqué en avril si la situation sanitaire devait empirer de nouveau en septembre.

Monsieur le pétitionnaire Jean-Marc Cloos constate que le *homeschooling* existe de par le monde et qu'au Luxembourg il a été rapidement introduit mais de manière chaotique et incohérente. Il appartient au Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse d'assurer qu'il s'agisse d'une solution pour tous, estime l'orateur qui pense par ailleurs que le retour à l'école n'est concevable que s'il n'y a pas de virus dans les classes.

La pétitionnaire Marthe Schmit estime qu'il convient de se concerter afin d'assurer que le *homeschooling* réponde à une seule approche au lieu d'être sujet à différentes approches selon les compétences et objectifs des différents enseignants. L'oratrice considère l'enseignement à domicile non pas comme un objectif qu'il conviendrait de poursuivre, mais comme une nécessité à préparer s'il n'y a plus d'autre option.

La pétitionnaire Ana Pinto revient sur la critique exprimée par Monsieur le Député Gast Gibéryen et met en avant l'exemple du débat public relatif au transport spécial Adapto. Ledit débat a permis d'approfondir toute une série de questions relatives à la réforme de ce service.

Intervention de Monsieur le Ministre Claude Meisch

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse salue le fait qu'il y ait un débat contradictoire. Il estime que la confrontation des idées est productive. L'orateur constate que depuis la fermeture des écoles au mois de mars 2020, les connaissances relatives au virus ont évolué. Monsieur le Ministre comprend

que la discussion relative respectivement à l'ouverture et à la fermeture des écoles est fondée dans une importante mesure sur l'angoisse qu'éprouvent les parents des élèves. Monsieur le Ministre souligne qu'il a durant tous ces mois écouté les différentes argumentations et qu'il ne s'est pas limité à simplement informer les concernés.

Monsieur le Ministre constate que le présent débat public reflète différentes approches. Il retient que le *shutdown* n'est plus une option absolue. L'orateur compte rester à l'écoute. Il entend tenir compte d'arguments scientifiques et aussi du sentiment d'angoisse qui peut exister.

Monsieur le Ministre rappelle les différentes étapes de déconfinement au niveau des écoles qui ont été réalisées depuis le 20 avril 2020 et qui se sont succédées jusqu'au mois de juin 2020 avec, finalement, l'abolition du partage entre les classes A et B.

L'orateur concède que l'on aurait pu aller plus rapidement de l'avant, mais l'approche fut celle d'attendre les effets provoqués par chaque décision.

Concernant la question de la mise en quarantaine de certaines classes, l'orateur signale que la décision de la mise en quarantaine appartient aux services de la santé et notamment de l'inspection sanitaire. Monsieur le Ministre est impliqué dans un processus d'information et vise une coopération étroite entre les différents ministères.

En effet, chaque soir, le ministère de l'Éducation nationale sonde les directeurs des établissements scolaires pour connaître en détail la situation des infections. A l'heure actuelle, il y a 30 cas dans l'enseignement fondamental et 30 cas au secondaire, ce qui correspond à 60 élèves infectés sur une population scolaire de quelque 90.000 élèves. Monsieur le Ministre conclut qu'il ne s'agit pas d'un phénomène de masse.

Il donne encore à considérer qu'il existe d'autres mesures de sécurité que le seul port d'un masque.

Quant à l'impression naissante d'un accroissement d'infections en milieu scolaire, Monsieur le Ministre estime que cette impression est générée par la focalisation des médias sur quelques cas particuliers. Monsieur le Ministre informe encore que 27 classes sur un ensemble de plus de 7.000 classes sont effectivement concernées.

Quant au port obligatoire d'un masque dans les classes, Monsieur le Ministre donne à considérer que le port du masque des heures durant est fort pénible. Il relève aussi que la disposition des places assises dans une classe d'école constitue un arrangement ordonné qui ne varie pas, ce qui correspond à une autre situation que par exemple celle des rencontres fortuites que l'on fait dans un supermarché.

Monsieur le Ministre décrit encore les activités d'été qui sont à présent organisées et qui répondent à des critères sanitaires fixes. Ainsi, le nombre de jeunes dans un groupe et le nombre d'animateurs sont limités. Il s'agit de groupes fermés. Si l'on sort du groupe, le port du masque s'impose.

Pour la suite, Monsieur le Ministre indique que la *task force* en matière de lutte contre le Covid-19 a reçu comme mission de dresser un bilan et d'analyser les voies d'infections. Jusqu'à présent, aucun cas de transmission de la maladie à partir d'un élève vers un enseignant n'est connu. Les infections des élèves qui ont été recensées depuis peu sont toutes dues aux contacts privés entre les élèves concernés.

Quant au « plan B » réclamé par les pétitionnaires, différents scénarios sont envisageables pour les mois d'automne. Monsieur le Ministre souligne qu'il convient de

faire un maximum pour assurer une rentrée normale et pour continuer à enseigner dans le contexte scolaire normal tant qu'il n'y a pas de danger.

Les tests effectués livrent une image différenciée de la situation. Il s'avère que quelques classes seulement comprennent des jeunes contaminés alors que la très grande majorité des classes ne comprend aucun jeune contaminé. Monsieur le Ministre conclut de nouveau que la réalité diffère de l'impression qui est actuellement véhiculée par les médias.

L'orateur pense finalement qu'il convient de préparer des modèles afin de réagir en conséquence, le cas échéant. S'il devait s'avérer que l'école est un vecteur d'infections, il conviendrait de réagir. Mais il faut pour cela pouvoir se baser sur les faits.

De même, il convient d'aviser si la pandémie devait se prolonger en 2021.

En réponse à une question posée par Madame la Présidente Nancy Arendt, Monsieur le Ministre Claude Meisch explique que les informations relatives aux infections d'élèves dont dispose son ministère proviennent à l'origine des parents d'élèves qui en informent ou n'en informent pas les responsables des établissements scolaires. Ces informations sont des données sensibles. Monsieur le Ministre souligne que les responsables d'établissements scolaires ne sont pas obligés de transmettre ces informations au ministère.

Intervention finale des pétitionnaires

Monsieur le pétitionnaire Jean-Marc Cloos demande ce que l'on fait de l'angoisse des parents en vue de la rentrée scolaire en septembre. Il estime qu'une seconde pétition puisse voir le jour à ce propos. L'orateur souligne encore une fois l'importance d'un « plan B » qui tient compte des situations individuelles.

La pétitionnaire Marthe Schmit souligne que les pétitionnaires désirent tous une meilleure communication avec le ministère de l'Éducation nationale, notamment dans le cadre d'une table ronde.

Fermer les écoles est, selon cette pétitionnaire, un réflexe qui n'est pas sans poser des problèmes aux élèves. Elle craint que des séquelles psychiques n'apparaissent à moyen terme.

Quant aux activités de vacances à l'extérieur, l'oratrice estime qu'elles ne peuvent être comparées à la situation qui prévaut dans un lieu clos comme une classe d'école. Elle exprime encore une fois son opinion qu'il convient de porter un masque en classe.

2. Conclusions des commissions

Les commissions parlementaires retiennent les conclusions suivantes à la suite d'un échange de vues à huis clos :

La Chambre des Députés devra être informée avant la rentrée scolaire des différentes mesures retenues pour assurer cette rentrée. L'organisation de la rentrée devra se faire dans le contexte d'une large consultation avec tous les acteurs concernés, y compris les communes, les directeurs d'écoles, les syndicats d'enseignants et les représentants des parents d'élèves. Avant chaque décision, une consultation doit avoir lieu. Le dialogue ainsi instauré doit être pérennisé.

Luxembourg, le 28 juillet 2020

Le Secrétaire-administrateur,
Joëlle Merges

Le Président de la Commission de l'Education nationale,
de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche,
Gilles Baum

Le Secrétaire-administrateur,
Joé Spier

La Présidente de la Commission des Pétitions,
Nancy Arendt épouse Kemp